

Règlement du Concours d'Écriture 2024

1. La Médiathèque de la Pléiade organise, la huitième édition du concours d'écriture de Sainte-Marie de Ré.

Ce concours s'adresse à deux catégories :

- Adultes
- Enfants et adolescents (jusqu'à 18 ans)

2. Le thème du concours d'écriture est

« Panique sur les Jeux Olympiques & Paralympiques ! »

Un crime est perpétré la veille d'une épreuve des Jeux Olympiques ou Paralympiques...

Créez le personnage de l'enquêteur (trice) et faites-nous vivre son investigation jusqu'au dénouement.

3. Le règlement est téléchargeable sur les sites :

www.saintemariedere.fr / www.mediathèque-saintemariedere.fr

4. La participation au concours est gratuite.

5. Chaque auteur ne peut soumettre qu'un seul texte. Les textes soumis devront :

- être écrits en français,
- avoir une longueur maximale de **2000 mots** dactylographiés
- être totalement originaux (jamais publiés)

Le genre littéraire est libre.

6. L'auteur qui soumet un texte au concours garantit expressément les organisateurs que l'œuvre soumise n'est pas un plagiat et qu'il en est le véritable auteur.

7. La date limite d'envoi des textes est le 31 juillet 2024 à minuit

Les textes devront obligatoirement être envoyés sous la forme d'un fichier texte (Word ou équivalent, **pas de PDF**) à l'adresse suivante : concoursecriture17740@gmail.com.

Le texte devra être anonyme (pas de nom d'auteur dans le fichier).

Tout texte envoyé sous une autre forme ou ne respectant pas les conditions du règlement ne sera pas pris en compte.

8. Les textes soumis au concours seront évalués par un jury composé de membres organisateurs du concours, de bibliothécaires, d'élus de la commune, ainsi que des deux lauréats de l'édition précédente.

Les critères d'appréciation des textes seront le respect du thème, la qualité de l'écriture, de l'orthographe et de la narration, ainsi que l'originalité.

9. Le jury choisira 3 lauréats par catégorie, qui seront récompensés.

Les lauréats seront invités à intégrer le jury pour l'année suivante.

10. Le palmarès du concours sera dévoilé le Mercredi 28 Août 2024 à 18h lors d'une soirée de lecture et remise des prix, dans le jardin de la Médiathèque.

Les auteurs des derniers textes retenus en seront informés afin qu'ils puissent être présents pour la soirée.

11. La participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury, qui sont sans appel. Elle implique aussi l'abandon par les auteurs de leurs droits relatifs à la publication et à la diffusion de leur texte sous forme de recueil.

12. Un minimum de 10 participants est nécessaire à la validité du concours.

